

Le Président

Ancien Ministre

Vice-Président honoraire du Sénat

Maire de Marseille

Arrêté n° 18/096/CM

Désignation des membres du jury relatif au concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour l'opération de construction de la médiathèque intercommunale à Istres

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Bernard Jacquier en qualité de 20^{ème} Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, le 17 mars 2016 ;
- L'arrêté n°16/358/CM du 14 juin 2016 portant délégation de fonctions à Monsieur Bernard Jacquier, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- Le concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour l'opération de construction de la médiathèque intercommunale à Istres.

CONSIDÉRANT

- La nécessité de désigner les maîtres d'œuvre, en vue de la constitution de la commission d'appel d'offres composée en jury.

ARRETE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres composée en jury :

- Madame Valérie Décot, architecte, membre du Syndicat des Architectes
- Madame Pascale Birotteau, architecte, membre du Syndicat des Architectes
- Monsieur Jean-Michel Leclerc, Ingénieur, membre du SYNTEC

Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juin 2018

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille Provence, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 21 juin 2018

Le Président
Signé : Jean-Claude GAUDIN